

Maire No 8

ADOPTION DEVIS pour réparations Hôtel de Ville et conditions d'emprunt avec la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 20 Avril 1956



Mesdames,

Messieurs,

Par délibération en date du 1er Octobre 1954 nous avons voté un emprunt de 40 millions avec la Caisse Centrale pour la réfection de l'Hôtel de Ville.

Je sou mets aujourd'hui à votre adoption les devis qui ont été établis par notre Architecte.

Le montant total des travaux ne s'élèvent qu'à la somme de  
..... 24.663.900 F  
=====

y compris l'acquisition du matériel et honoraires de l'architecte, soit:

Réparations .....	20.000.000.-	
Acquisition mobilier .....	3.763.000.-	
Honoraires .....	<u>900.000.-</u>	24.663.900 F =====

Je vous demande donc:

- 1°) de bien vouloir ramener la quotité de l'emprunt de 40 millions à 25 millions de francs;
- 2°) de m'autoriser à contracter avec la Caisse Centrale un emprunt de 25 millions de francs nécessaires à la réparation de l'Hôtel de Ville et à l'acquisition du mobilier;  
Cet emprunt serait contracté pour une durée de 15 ans au taux de 3 %.
- 3°) de prendre l'engagement d'inscrire une année, en priorité au budget communal, les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt, intérêts compris./.

Le Maire,

Signé: VALLON-HOARAU.

Le MAIRE. - Monsieur <sup>Lejeune</sup> notre Architecte, ici présent, vous donnera toutes explications concernant les travaux de réfection de l'Hôtel de Ville.

M. LEJEUNE commente son rapport et donne à l'assemblée toutes explications qui lui sont demandées.

M. COLLET. - En tant que doyen du Conseil Municipal, je tiens à présenter mes félicitations à M. LEJEUNE, Maître de l'Oeuvre.

Quant à ramener la subvention de 40 à 25 millions CFA, je demande si on ne pourrait pas maintenir l'emprunt de 40.000.000 et utiliser la différence à la construction d'une Mairie à la Montagne.

M. GUINOT. - Je me rallie à mon Collègue COLLET pour remercier et féliciter notre Architecte, M. LEJEUNE.

Une simple remarque en ce qui concerne l'emprunt. Je ne crois pas que la Caisse Centrale nous consentira l'emprunt initial, c'est-à-dire 40 millions pour un devis dont le montant ne s'élève qu'à 25 millions CFA.

Le MAIRE. - Votre remarque est pertinente, mon collègue. La construction d'une Mairie à la Montagne ne peut faire l'objet que d'une autre demande d'emprunt appuyé d'un devis.

Je mets aux voix les trois propositions contenues dans le rapport ci-dessus, savoir:

1°) ramener la quotité de l'emprunt de 40 à 25 millions de francs CFA,  
Adopté à l'unanimité.

2°) m'autoriser à contracter avec la Caisse Centrale un emprunt de 25 millions de francs nécessaires à la réparation de l'Hôtel de Ville et à l'acquisition du mobilier,  
Adopté à l'unanimité.

3°) prendre l'engagement d'inscrire chaque année, en priorité, au budget communal les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt, intérêts compris.  
Adopté à l'unanimité.